

2364

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une foi

MINISTERE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DU DEVELOPPEMENT SOCIAL

**CELLULE DE SUIVI ET DE COORDINATION OPERATIONNEL DES PROJETS
ET PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE**

**TERME DE REFERENCE
SUR L'ETUDE COMPARATIVE DE LA
COMPOSANTE ACCES AUX INFRASTRUCTURES ET
SERVICES SOCIAUX DE BASE DES DIFFERENTS
PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE
DU MFDSSN : APPROCHE STRATEGIQUE ET
MODALITES DE TRANSFERT DES REALISATIONS
AUX COLLECTIVITES LOCALES ET AUX O.C.B**

JUIN 2005

CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA MISSION

Dans le cadre de la conception et de la mise en œuvre de la politique d'investissement social, il a été créé par décret n° 2001-948 du 21 Novembre 2001 la cellule de suivi et de coordination opérationnel des projets et programmes de lutte contre la pauvreté (CSO/PCLP) rattachée au cabinet du Ministre et dont l'organisation et le fonctionnement sont régis par l'arrêté n°000202 DU 14/01/2002.

Présentement, la CSO/MFDSSN assure le suivi opérationnel des programmes de lutte contre la pauvreté suivants : PLCP/BAD, AFDS, PAREP.

Le PCLP/BAD est cofinancé par la Banque Africaine de Développement (BAD), le Fonds Nordique de développement (FND) avec une contrepartie de l'état du Sénégal. Il est exécuté sur une période de cinq (5) ans.

L'Agence du Fonds de Développement Social (AFDS) est financé par la Banque Mondiale pour environ 30 Milliards sur 10 ans

Le Programme d'Appui à la Réduction de la Pauvreté (PAREP) est financé par la PNUD pour une durée de 33 mois.

Globalement, les activités des différents programmes sont menées sous quatre (4) composantes :

- Composante 1 :** Amélioration de l'accès aux infrastructures, équipements et services sociaux de base
- Composante 2 :** Accès aux services de micro finance
- Composante 3 :** Renforcement des capacités des groupes vulnérables et des OCB,
- Composante 4 :** Suivi et analyse des conditions de vie des ménages et communautés

Dans son rôle de coordination et du suivi opérationnel des programmes sous tutelle du MFDSSN, les missions ci-après ont été dévolues à la CSO :

- Superviser pour le compte du Ministère chargé du Développement Social, les projets mis en œuvre dans le cadre du programme national de lutte contre la pauvreté
- S'assurer de la synergie de toutes les actions des intervenants et proposer le cas échéant, des mesures correctrices ;
- Capitaliser les réussites afin de les faire investir dans d'autres interventions ;
- Conduire la réalisation d'études et évaluation des impacts des projets contre la pauvreté.

Pour cette présente mission, il s'agit pour le consultant d'aider la CSO/MFFDS à capitaliser la composante accès aux services sociaux de base des différents programmes de lutte contre la pauvreté.

Les trois (3) programmes de lutte contre la pauvreté du MFFDS mènent des activités d'accès aux services sociaux de base selon des approches différentes. En vue de mener des actions plus efficaces auprès des communautés à la base, il est nécessaire :

- De mener une étude comparative sur l'accès aux services sociaux de base ;
- De mesurer les acquis et réussites susceptibles d'être partagés ou dupliqués ;
- De susciter des échanges d'expérience entre les différents projets ;
- De tirer les leçons pour une meilleure pérennisation des réalisations.

OBJECTIF DE LA MISSION

Objectif global

L'objectif global de la mission est d'appuyer la CSO/PLCP à tirer les enseignements sur les approches, le mode opératoire, les stratégies, les effets et impacts des activités d'accès aux services sociaux de base dans une perspective de pérennisation et de durabilité intégrant à la fois l'équité de genre et les OMD.

Objectifs spécifiques de la mission

Les objectifs spécifiques de la mission sont :

- En rapport avec les parties prenantes, apprécier la pertinence de l'approche stratégique et de la démarche de mise en œuvre des activités d'accès aux infrastructures et services sociaux de base ;
- Identifier les mécanismes et procédures de gestion des impacts et SSB et analyser leur pertinence et efficacité en terme de pérennisation et d'auto-prise en charge notamment les questions d'entretien et de maintenance ;
- apprécier les changements qualitatifs et les effets induits dans l'environnement physique des zones d'implantation ;
- apprécier les alliances et partenariats mis en place avec les autres secteurs concernés (santé, éducation, hydraulique...)
- Dégager et analyser les éléments du bilan consolidé des investissements opérés en la matière et évaluer leur part contributive dans la création de richesse et la promotion du secteur privé local (par opérateur et nature de l'infrastructure et catégorie de dépense)
- Recueillir les avis des bénéficiaires et acteurs sur la mise en œuvre et les résultats des réalisations par rapport à leurs attentes ;
- Apprécier la maîtrise de la capacité opérationnelle des prestataires (Maîtrise d'ouvrage délégué, opérateurs, entreprises...à appuyer les bénéficiaires ;

- Analyser les points forts et les points faibles de la démarche opératoire ;
- Identifier les meilleures pratiques susceptibles d'être répliquées dans les autres programmes ou projets ;
- Elaborer un rapport de synthèse ;
- Préparer et animer l'atelier de partage des résultats de l'étude.

METHODE DE TRAVAIL

Sous la supervision directe du coordonnateur de la cellule de suivi des projets de lutte contre la pauvreté du MFFDS, le consultant sera le responsable de l'exécution de l'ensemble des activités liées à la mission.

Il devra travailler en étroite collaboration avec tous les responsables de programmes de lutte contre la pauvreté sous tutelle du MFFDS en vue de la recherche d'une meilleure harmonisation des interventions et fera aussi état d'expériences significatives en matière de renforcement des capacités susceptibles d'être dupliquées.

Avant le démarrage de la mission, le consultant fera une proposition de méthodologie pour la réalisation de la mission.

Il devra justifier le bien fondé ainsi que la pertinence des outils et produits proposés, en termes d'efficacité, d'efficience et de garantie à livrer les informations et données attendues.

La proposition méthodologique devra mettre un accent particulier sur les points ci-dessous :

- La stratégie, le plan et le contexte de la réalisation de la mission
- La méthodologie et les outils de collecte des informations
- Un planning détaillé du déroulement des activités

RESULTATS ATTENDUS

Au terme de la mission, le consultant devra produire un rapport consolidé provisoire comprenant 2 parties :

- une partie contenant au moins les résultats ou produits permettant l'atteinte des objectifs globaux et spécifiques de la mission,

- une autre partie contenant les enseignements à tirer et les recommandations à formuler
- un rapport final 10 jours après observations de la CSO/PLCP MFFDS
- une synthèse du rapport final destinée à la préparation de l'atelier de restitution

Les rapports seront produits en 3 exemplaires avec une version électronique sous format WORD.

PROFIL DU CONSULTANT

La mission sera confiée à un consultant disposant de compétence et d'une solide expérience dans la problématique de la lutte contre la pauvreté plus spécifiquement dans l'évaluation de l'accès aux infrastructures et secteurs sociaux de base.

Il devra être un professionnel de haut niveau, ayant un diplôme supérieur dans les sciences sociales.

SELECTION DU CONSULTANT

Le chargé de la mission sera recruté conformément aux directives pour la sélection et l'emploi de consultants par les emprunteurs de la Banque Mondiale selon la méthode de Sélection des consultants Individuels.

DUREE DE LA MISSION

La durée de la mission est estimée à 27 jours ouvrables, y compris les temps de préparation, la conduite des missions de terrain et la rédaction du rapport.

Un chronogramme détaillé sera établi par le chargé de l'étude et joint la note méthodologique.

ZONE D' INTERVENTION

La mission se déroulera pour l'essentiel à Dakar, mais pour des raisons d'exécution, le consultant pourrait être amené à se déplacer sur le terrain notamment à Kaolack , Diourbel, Louga (il est prévu 3 jours par région).